

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement –
Interdiction de circulation et de stationnement rue Montrieux à
compter du lundi 22 mars 2021.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les
articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de voirie réalisés, rue Montrieux, par l'entreprise COLAS, à
compter du lundi 22 mars 2021,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la
sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation et de stationnement :

A compter du lundi 22 mars 2021, 7 h 30 et jusqu'à la fin des travaux,
la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule :

- rue Montrieux : entre la rue Gambetta et la rue de la République.

Les véhicules des riverains seront déviés par la rue Gambetta. Un
panneau « route barrée et déviation » sera installé rue Montrieux, à
l'intersection avec la rue des Remparts.

ARTICLE 2 –

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront
déposés par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des
Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police, ses agents,
Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés
sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté
qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. Pompiers
1 ex. DMO
1 ex. DITE
1 ex. COLAS
1 ex. Pôle Citoyenneté

PONTARLIER, le 18 mars 2021

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à la
Citoyenneté,

Romuald VIVOT